



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du Vendredi 29 Janvier 2010
salle LA RANCE – 20h30**

M ROUZIERES Maire de Maurs préside la séance

Présents : Mesdames : DELORT – RAVANEL – TANNÈ – SEYROLLE.

**Messieurs : AMADIEU – BOUNIE – BRAYAT – BRANDALAC - CABEZON
DESSALES – FEL – LELARGE – PICARROUGNE - TOURRILHES – VISINONI.**

Excusés :

Madame HERCOUET-TESTA donne pouvoir à Madame DELORT – Monsieur GENTIL donne pouvoir à Madame TANNÈ – **Monsieur TOURRILHES donne pouvoir à Monsieur BRAYAT à partir de 21h30.**

Excusée sans donation de pouvoir : Madame FERRIERES

Secrétaire de séance : Madame Monique DELORT

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence en souvenir des victimes du tremblement de terre d'Haïti.

RAJOUT DE 2 POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- Modification du zonage communal d'assainissement
- Approbation convention d'assistance technique MAGE (CG15)

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 Décembre 2009

Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° 440 concerne la mutation CHALMEY – RIVIERE/LAVERGNE/GANDILHON parcelle AB – n° 192 pour 315 m² ,
- N° 440 (bis) concerne la mutation DROUIN – RIVIERE/LAVERGNE parcelle AC – n° 281 pour 155 m² ,
- N° 441 concerne la mutation BRESIL – RIVIERE/LAVERGNE/CHALMEY/NUCCIO parcelle AC – n° 539 pour 247 m² ,
- N° 442 concerne la mutation TEULADE – RIVIERE/LAVERGNE/ parcelle AC – n° 419 pour 46 m² ,

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1/ – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DIFFÉRENTS PROJETS

3-11/ AMENAGEMENTS INTERIEURS ET GROSSES REPARATIONS DU FOYER D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

Projet de 123 000€ HT qui concerne des grosses réparations (isolation, chaufferie, mise aux normes électriques, verrière) et un aménagement de sanitaires au rez-de-chaussée.

Demande de subvention auprès : de l'État sur la Dotation Globale d'Équipement (DGE 2010)

3-12/ RUES PIETONNES « RUE LOU COUSTALOU » - « RUE DU DOCTEUR CLAUZET »

Dans le cadre de l'amélioration du centre ville, le Conseil approuve le projet de 316 000€ HT qui comprend la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, de sonorisation ainsi qu'un aménagement de voirie programmé en un premier temps pour la Rue du Coustalou et en un deuxième temps pour la Rue du Docteur Clauzet.

L'étude du projet d'aménagement de surface est confiée au cabinet d'architecture BONY-THIERRY. Le service assistance expertise technique de la DDT du Cantal assure l'étude de la réfection des réseaux souterrains dans l'emprise du projet d'embellissement. Le SIVU d'assainissement Maurs-St-Etienne souhaite réaliser des travaux de façon concomitante.

Les demandes de subventions seront faites auprès

- De l'État, sur la Dotation Globale d'Équipement (DGE 2010),
- Du Conseil Général du Cantal, sur les Fonds d'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable ;

3-13/ COMPLEXE SPORTIF ET TOURISTIQUE LE VERT

Les travaux conséquents sur ces bâtiments commencés en 2009 doivent s'achever obligatoirement en 2010 cette opération de 115 000€ HT comprend principalement :

- la réfection de la toiture des deux sanitaires avec mise en place de panneaux solaires,
- les aménagements intérieurs des sanitaires et de la piscine municipale (peintures, carrelages, remplacement porte, dalles plafond...),
- les travaux de mise aux normes électriques...
- l'acquisition de petit matériel nécessaire au bon fonctionnement des services camping, gymnase et piscine.

Demande de subvention auprès : de l'État sur la Dotation Globale d'Équipement (DGE 2010)

3-14/ ACQUISITION DE BÂTIMENT

Le conseil approuve le projet d'acquisition d'un immeuble et de ses annexes situés 10 Rue des Roses à Maurs. Le prix d'acquisition estimé par le service France Domaine est de 139 640€ **en cours de négociation**. Des travaux sont nécessaires pour l'isolation et la réfection intérieure de l'ensemble

Demande de subvention auprès : du Conseil Général du Cantal sur les Fonds d'équipement des Communes (FEC 2010)

3-2/ CONSEIL DES JEUNES : APPROBATION DU REGLEMENT

Le règlement du Conseil Jeunes est validé. Ce Conseil est composé de 19 membres, élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} : répartis en 3 commissions. Les objectifs multiples du projet sont principalement de favoriser la communication, apprendre à élaborer un projet et développer l'éducation citoyenne.

3-3/ BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE AU PEUPLE HAITIEN

Une subvention exceptionnelle de **1 000 € est octroyée** en faveur d'Haïti par le biais du Centre de Crise du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes ; geste de solidarité pour le peuple haïtien, frappé par un séisme dévastateur.

4/ ADMINISTRATION GENERALE

4-1/ GRETA : APPROBATION DE CONVENTIONS

Les conventions avec le GRETA sont reconduites avec quelques modifications :

La fermeture d'une plage horaire le mercredi matin de l'antenne GRETA entraîne pour la commune une prise en charge supplémentaire de 3 heures de l'agent mis à disposition, pour maintenir le service actuel à l'espace multimédia

La convention de mise à disposition des locaux du foyer d'accueil est signée avec une majoration de 5% pour la participation aux frais d'entretien et de chauffage. Soit un loyer annuel pour 2010 de 330€

4-2/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Suite à des créations de poste de titulaires ou à des avancements de grade au cours de l'année 2009, le tableau des effectifs de la commune est mis à jour.

4-3/ MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE :

Le régime indemnitaire à l'attention des agents titulaires à temps complet, partiel ou non complet est élargi aux agents non-titulaires ayant plus d'un an de service auprès de la collectivité.

5/ SERVICE DE L'EAU

5-1/ BUDGET EAU - ANNULATION DE TITRE 2009

Suite à une erreur de relevé d'index de compteur d'eau, il est procédé à l'annulation partielle d'un titre de recette pour un montant de **140.27 €** indûment émis.

5-2/ VALIDATION DU PROJET D'EXTENSION AEP (Calsacy – Puechroux)

La Communauté de Communes du Pays de Maurs souhaite engager des travaux de voirie de la RD 663 jusqu'au carrefour du chemin communal de Calsacy. Le SIVU, désire réaliser une extension E.U jusqu'à Puechroux. La commune de Maurs a également un projet de renforcement du réseau d'eau potable sur le secteur Calsacy - Puechroux. Ainsi, les trois projets vont pouvoir être menés de façon concomitante. Ils seront réalisés en deux phases de travaux, la première débutera au 2^{ème} semestre 2010.

Le coût prévisionnel total des travaux pour le renforcement du réseau AEP du secteur Calsacy - Puechroux est de **141 215.00€ HT** Les travaux de réseaux secs complémentaires n'ont pas été chiffrés à ce jour mais seront nécessaires.

Les demandes de subventions seront faites auprès :

- Du Conseil Général du Cantal sur les Fonds d'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable (30% des travaux eau potable)

6/ LOTISSEMENT LE CONTE : APPROBATION DE LA VENTE DES LOTS 7, 8, 10, 12 et 17

Ventes à consentir :

- BERGUA Thierry du **lot n°7**, cadastré AD 1081, d'une surface de 637 m² pour un montant de **16 511.04€ HT**;
- ROUX Martial du **lot n°8**, cadastré AD 1082, d'une surface de 649 m² pour un montant de **16 822.08€ HT**;
- MANGENOT Daniel du **lot n°10**, cadastré AD 1084, d'une surface de 746 m² pour un montant de **19 336.32€ HT**;
- CLAVIERE Gilbert du **lot n°12**, cadastré AD 1086, d'une surface de 743 m² pour un montant de **19 258.56€ HT**;
- POUCHET Lionel du **lot n°17**, cadastré AD 1091, d'une surface de 779 m² pour un montant de **20 191.68€ HT**

La pré-réservation pour le lot n°18 a été retirée

7/ MODIFICATION DU ZONAGE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Une étude de zonage d'assainissement collectif – non collectif a été réalisée sur le territoire communal. Le zonage sera approuvé par le Conseil Municipal après enquête publique.

8/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE MAGE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006 a défini un cadre juridique à l'assistance technique apportée aux collectivités locales par le Département, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE). Cette assistance technique effectuée à titre gracieux est réservée aux collectivités ne dépassant pas certains seuils de population ou de potentiel financier. La commune de Maurs étant éligible, une convention avec le Département du Cantal sera signée jusqu'au 31/12/2012 pour le suivi des mesures de protection et de ressources en eau potable.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- **Modification dates des foires aux veaux et aux broutards,**
La Communauté des Communes a informé la commune que les marchés aux veaux et aux broutards auraient lieu le jeudi au lieu du Lundi-(2^{ème} et dernier jeudi du mois)
- **Paris – Nice 2010**
Le 11 Mars 2010 la 4^{ème} étape de la course Paris Nice partira de Maurs à 11h30 vers Mende. Un groupe composé d'élus, d'administratifs et de membres des associations : vélo club et cyclo touristes travaille à l'organisation de cette journée